

Universités partenaires

Les partenariats d'échange d'étudiants et d'enseignants de la Faculté de droit concernent soit des universités appartenant au système Erasmus à l'intérieur de l'Europe lato sensu soit des universités du reste du monde. Ils reposent tous sur un principe identique : la reconnaissance dans le pays d'origine de l'étudiant des études suivies dans l'université étrangère d'accueil.

Les partenariats Erasmus

Iles Britanniques et Irlande

Europe du Nord

PECO, Russie et Ukraine

Pays Germanophones

Pays Méditerranéens

Les partenariats hors Erasmus

Amérique du Nord

Amérique Latine

Asie

Océanie

Afrique, Proche et Moyen-Orient

Réseau des Universités Californiennes

Mise à jour : 18 décembre 2017